Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-28_06_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	24
Nombre de procurations :	03
Nombre d'absents	02
Nombre de votants :	**27**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES
Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2026

N° 28 06/ 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le vingt deux juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le seize juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, M. MARTIN, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSE, M. FONTAINE, Mme CHENEVEAU, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, Mme AKO, M. NASLI-BAKIR, M. GIRARD, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, Mme JEZEQUEL, M. LEVIEUX, M. PHALIPPOU, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: Mme TROUVÉ (procuration à S. CARRÉ), Mme HOEVE (procuration à S. MARTIN), Mme PRUVOT (procuration à B. LEVIEUX).*

Absents *: M. DE CASTRO, Mme SABBAT. M. BENARD (est sorti de la salle avant le vote).*

Secrétaire de séance *: M. BLACHIER.*

28 - Approbation du bilan des opérations immobilières annexé au compte administratif 2025

Monsieur Alain Bénard, maire donne la parole à Madame Clarisse PARIS, maire-adjointe chargée de l'urbanisme et du foncier.

Madame PARIS rappelle aux membres du conseil municipal l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans lequel il est indiqué :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, […], donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Madame PARIS présente le bilan des cessions et des acquisitions 2025 ci-après annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés et représentés **décide (à l'unanimité) :**

- **D'APPROUVER** ce bilan annexé au compte administratif 2025.

Le Secrétaire de séance Le Maire,

Guillaume BLACHIER Alain BÉNARD